

## Réunion du Comité de Projet ARSSAM

**Date :** 14 juillet 2017

**Salle :** Maison Commune des Nations Unies – 3<sup>ème</sup> étage

**Durée :** 08h30 – 11h00

### **Ordre du jour :**

- Du Comité de projet ARSSAM ;
- Rappel sur les points de la réunion précédente ;
- Informations sur les résolutions de la réunion du Comité de Pilotage concernant ARSSAM ;
- Avancements du projet ARSSAM ;
- Avancements auprès du CTO-RSS ;
- Echanges et discussions.

### **I. Présentations**

#### 1- Du Comité de projet ARSSAM :

- Mandat :
  - Prendre les décisions relatives à la mise en œuvre du projet
  - Lever les éventuelles difficultés constatées
  - Fournir un cadre pour discuter, anticiper les possibles divergences et s'accorder sur les solutions appropriées
  - Veiller sur la mise en œuvre des activités
  - Avoir une fonction d' « alerte » : si une activité semble pouvoir créer des conflits, elle sera immédiatement revue de façon participative
- ⇒ Réunions trimestrielles et *ad hoc* en cas de nécessité.
- Composition : doit être inclusive et assurant une prise de décision à un haut niveau (SNU et Gouvernement malagasy). Pour un gage de bonne coordination du projet avec les autres initiatives en matière de RSS ainsi que la prise en compte des intérêts d'un large éventail de parties prenantes dans le cadre du projet, leur présence est requise pour :
  - Le Président de l'organe de coordination de la RSS,
  - Les Représentants des Ministères représentant les trois FDS,
  - Le Représentant de l'Union Africaine, ainsi que des OSC.
- Gestion et coordination du comité conformément au Document de projet ARSSAM.

#### 2- Rappel sur les points de la réunion précédente : c'était une réunion de démarrage initiée par le PNUD et les autres agences pour faire connaître le projet auprès des partenaires et points focaux des Ministères en vue de leur implication dans la mise en œuvre.

#### 3- Informations sur les résolutions de la réunion du Comité de Pilotage concernant ARSSAM :

- Rappel à l'ordre sur le retard pris par le Projet ;
- Retraite gouvernementale sur l'appropriation du processus de la RSS prévue fin juillet ;
- Le PBF est prêt à soutenir 2 consultants pour appuyer jusqu'à l'opérationnalisation du HCDN ;
- Quelques bailleurs très importants du PBF vont venir à Madagascar pour une visite officielle ;
- Une requête est formulée à l'endroit de tout partenaire ayant accès au suivi de la CBI de décembre 2016 : quel financement a été donné à quel projet surtout celui de la RSS qui a pu faire partie des 10 projets prioritaires du Volet Gouvernance ;

- En vue d'une meilleure sécurité communautaire, comment participer à la réfection de 2 ou 3 bâtiments des forces dans le sud.
- 4- Avancements du projet ARSSAM :  
Partie I – Cadre d'intervention  
Partie II – Etat d'avancement du projet : réalisations, contraintes et recommandations
- 5- Avancements auprès du CTO-RSS :  
Partie I - Processus RSS à Madagascar (Historique, étapes parcourues et perspectives)  
Partie II - Des Plans Opérationnels 2017-2021, Tableau comparatif du processus RSS et de l'appui par le SNU

## **II. Points discutés :**

- 1- Le PNUD a demandé au Comité si une flexibilité pourrait être apportée aux activités notamment sur la gestion de la circulation des armes.  
Le PBF a apporté des éclaircissements sur les décisions du Comité de pilotage qui porteraient plus sur des changements pouvant engendrer des incidences sur le budget, permettant ainsi au Comité de Projet de statuer sur les activités tant qu'il n'y aurait pas d'impact sur le budget.  
**Décision** : en cas de demande de flexibilité sur certaines activités, chaque agence doit préparer une fiche technique qui sera envoyée aux membres du comité pour réflexion et décision en interne et une réunion du Comité de projet est convoquée pour décision quelques jours après.
- 2- Le MID a commenté l'absence des autres Ministères impliqués dans le processus de la RSS en-dehors de ceux des 3 Forces dans le Comité de Projet, notamment celui de la Justice et de l'Administration du territoire.

## **III. Actions à entreprendre :**

- 1- Partage des présentations, du document de projet ARSSAM, de la Brochure ARSSAM, du scan de la fiche de présence.
- 2- Prochaine réunion : en octobre 2017 pour une réunion ordinaire et autant que de besoin en cas de nécessité.